

Le **CONSEIL MÉDICAL** recrute

**DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES,
SPÉCIALISTES ou HOSPITALIERS**
(retraités ou non)

pour siéger au sein du Conseil médical
de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
une fois par mois



Le Conseil médical est
une **Instance consultative chargée**
d'émettre des avis sur les arrêts de
travail des agents territoriaux
travaillant dans les mairies,
les EHPAD, les communautés
de communes, le conseil
départemental, ...

POURQUOI NOUS REJOINDRE



UNE RECONNAISSANCE DE VOTRE EXPERTISE

UN COMPLÉMENT D'ACTIVITÉ ET DE RÉMUNÉRATION

DES ÉCHANGES ENRICHISSANTS

avec des confrères

**UNE IMPLICATION DANS
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le Conseil médical est une instance médicale consultative chargée de statuer sur les dossiers médicaux des agents territoriaux et d'émettre des avis concernant :

- L'octroi et le renouvellement des arrêts pour raison de santé
- L'aptitude ou l'inaptitude
- Le suivi des maladies professionnelles et accidents de service

Il siège en formation restreinte et en formation plénière en fonction de la nature de la saisine.

Les séances ont lieu une fois par mois le mardi.

Un secrétariat dédié instruit les dossiers et organise les séances pour vous aider au mieux dans la prise de décision.

+ d'infos

Alice MARCILLAT

Responsable du service Instances médicales

02 53 33 02 73 - instances.medicales@cdg85.fr

